

28 juin 2013 – n° 27
130057

LUTTE CONTRE LA PRECARITE – PLAN DE TITULARISATION 2013

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la loi 2012-347 du 12 mars 2012,

VU le rapport soumis pour avis au Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 19 février 2013,

Considérant que la loi 2012-347 du 12 mars 2012 permet l'accès aux cadres d'emploi de fonctionnaires territoriaux par la voie de recrutements réservés valorisant les acquis professionnels, pendant une durée de 4 ans à compter de la publication de la loi, soit jusqu'au 13 mars 2016,

Considérant que la ville de Saint-Dié-des-Vosges doit définir, en fonction de ses besoins et de ses objectifs en matière de GPEC, son programme pluriannuel d'accès à l'emploi public,

Considérant que le Comité Technique Paritaire, réuni le 19 février 2013, a approuvé, à l'unanimité, le plan de titularisation 2013 suivant :

- 1 poste d'Attaché
- 2 postes de Rédacteur
- 1 poste d'Educateur APS
- 1 poste d'Agent de Maîtrise
- 1 poste d'Adjoint Administratif 1ère Classe

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le plan proposé et confie les sélections professionnelles prévues par la loi précitée par convention au Centre de Gestion des Vosges.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



Christian PIERRET

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 28 juin 2013

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 32

Procurations..... 3

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT (en retard - arrivée au point n° 2), Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE (procuration à Ozan RUMELIOGLU à partir du point n° 14), Catherine GRAVIER (procuration à Pierre ENKAOUA au point n° 1), Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA et Sébastien ROCHOTTE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Excusés et ont donné procuration :

Daniel CHRISTOPHE	à	Christian PIERRET
Antoine SEARA	à	Lovely CHRETIEN
Catherine SAINT-DIZIER	à	Ramata BA

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE, remplacé par Monsieur Ozan RUMELIOGLU à partir du point n°14.